

CREO Lengadòc



Audience Renaud CALVAT

Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault
Délégué à l'éducation et à la culture
14 novembre 2020

Document préparatoire

Ce document reprend et réactualise l'état des lieux présenté par le CREO Lengadòc (centre régional de l'enseignement de l'occitan) en février 2017 à M. Renaud Calvat, vice-président délégué à l'éducation et à la culture au CD l'Hérault, lui présente le mémorandum suivant sur l'enseignement public de l'occitan dans le département de l'Hérault et l'académie de Montpellier. Les nouveaux éléments sont en italique surlignés de jaune.

Contenu du document

1- Les acteurs académiques	3
-1.1- Deux associations, le CREO et « Zo Petaçon »	3
1.1.1- Le CREO Lengadòc	3
1.1.2- Zo Petaçon	3
- 1.2- Des acteurs institutionnels	3
1.2.1- Une chargée de mission académique pour l'enseignement de l'occitan	3
1.2.2- Un conseiller pédagogique départemental pour chacun des 4 départements.	3
- 1.3- Un conseil institutionnel, le CALR – Conseil Académique pour les langues régionales	3
1.3.1- le texte de référence	3
1.3.2- La composition du CALR	4
1.3.3- Périodicité et fonctionnement	4
1.4- Une collaboration du CREO avec les services de l'ONISEP	4
2- Une reconnaissance au niveau national	5
2.1- Une convention État / Régions / OPLO	5
2.1.1- Il s'agit d'une convention-cadre engageant l'Etat et les deux Régions	5
2.1.2- Cette convention est le premier acte fort dû notamment au travail de l'OPLO	5
3- Au niveau du département de l'Hérault : état des lieux	5
3.1- Premier degré	5
3.2- Dans le second degré : tableau récapitulatif pour l'Hérault (<i>chiffres 2018-2019, sauf Frédéric-Bazille-Agropolis</i>)	7
3.3- Le second degré : une situation sinistrée	9
4- Demandes du CREO au conseil départemental de l'Hérault	10
4.1- - Une aide financière	10
4.1.1- au niveau du CREO, une demande modeste.....	10
4.1.2- <i>l'aide à Zo Petaçon</i>	10
4.2- Un investissement officiel dans les instances prévues par les textes, telles que le CALR.	10
4.3- Un engagement par rapport à la cohérence des cursus d'enseignement de l'occitan	10
4.3.1- continuité des cursus du premier au second degré	10
4.3.2- aide particulière au démarrage des cursus bilingues dans les écoles publiques et au développement de ces sites	11
4.4- Une aide à la promotion publique de la culture occitane	11
4.5- Réflexion sur un conventionnement avec l'Education Nationale	12
5- Annexes	13
5.1- Les actions de Zo Petaçon en 2019	13
5.2- Quelques exemples d'investissement des départements en faveur des langues régionales.	14

1- Les acteurs académiques

-1.1- Deux associations, le CREO et « Zo Petaçon »

1.1.1- Le CREO Lengadòc

Association professionnelle des professeurs d'occitan de l'enseignement public (écoles, collèges, lycées) a pour fonction de défendre et de promouvoir l'enseignement de l'occitan dans l'académie, le CREO est la composante académique de la FELCO, fédération des enseignants de langue et culture d'oc (académies d'Aix, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges, Montpellier, Nice, Toulouse...). La FELCO est fédérée dans la FLAREP, sous l'égide de laquelle s'organisait le colloque d'octobre 2016 ([*Identitat e alteritat. Las lengas regionales dins l'ensenhament public*](#)). Elle est également membre de l'APLV ([association des professeurs de langues vivantes](#)).

1.1.2- Zo Petaçon

Cette association-relais a pour fonction d'aider à l'organisation des projets pédagogiques 1^{er} et 2nd degrés :

- Sorties et ateliers de projets pluridisciplinaires ;
- Rassemblements départementaux ;
 - Pour le département de l'Hérault, deux rassemblements sont organisés : la fête des écoles publiques durant la semaine des langues à Montpellier, et le rassemblement départemental à Bédarieux cette année ;
- Formation des enseignants bilingues et monolingues ;
 - Cette année, 13 candidatures pour le stage académique, et seulement 5 places.
- Projet de liaison cycle 3 : du CM2 vers le collège.
 - Les actions de Zo Petaçon sont détaillées en annexe 5.1.

Ces projets pédagogiques sont mis en œuvre par des professeurs coordonnateurs bénévoles dans le second degré et les conseillères pédagogiques du 1^{er} degré (voir ci-dessous). Ils fonctionnent bien évidemment grâce à l'attribution constante depuis 1993 de subventions de la région et des départements concernés.

- 1.2- Des acteurs institutionnels

Sous l'autorité du Recteur de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale :

1.2.1- Une chargée de mission académique pour l'enseignement de l'occitan

1.2.2- Un conseiller pédagogique départemental pour chacun des 4 départements.

- 1.3- Un conseil institutionnel, le CALR – Conseil Académique pour les langues régionales

1.3.1- le texte de référence

Ce conseil a été créé par le [décret n° 2001-733 du 31-7-2001. JO du 5-8-2001 - NOR : MENE0101623D - RLR : 142-5-MEN -DESCO A2 \(B.O. n°33 du 13-09-2001\)](#).

1.3.2- La composition du CALR

Il comprend notamment, outre les représentants de l'administration, des représentants des collectivités territoriales (Région, Départements, Villes), des représentants du personnel (délégués syndicaux), des représentants des associations culturelles.

NB : le département de l'Hérault, jusqu'à la date de notre audience du 6-02-17 ne s'était jamais fait représenter à ce conseil. Les choses ont changé par la suite, avec la venue, à deux reprises de Renaud CALVAT.

1.3.3- Périodicité et fonctionnement

Le texte demande que ce CALR soit réuni 2 fois par an, ce qui est loin d'être le cas dans notre académie. Le CALR n'a été réuni que cing fois depuis 2013, alors que cette instance avait fonctionné correctement depuis de nombreuses années. Nous constatons que son rôle est très dégradé : convocations aléatoires ou tardives, absence de données fiables communiquées suffisamment tôt aux conseillers, réponses imprécises ou inexistantes aux questions posées en séance.

Avec l'arrivée de la nouvelle rectrice, Béatrice Gille, en 2018, les choses ont semblé changer : organisation de deux CALR (fins d'années scolaires 2018 et 2019), réunion d'un groupe de travail occitan en février 2019.

Cependant les dysfonctionnements perdurent :

- Les données sont toujours aléatoires et l'administration, tout en affirmant sa volonté de disposer de chiffres précis et vérifiés pointe une certaine négligence des collègues à remplir les questionnaires, alors que les représentants syndicaux soulignent l'inflation des demandes de données, de leur administration de tutelle, ce qui ajoute à leurs charges de travail
- La réunion bisannuelle prévue par les textes et promise par la nouvelle rectrice ne se tient pas.

De même, force est de constater que l'enseignement public, mis à mal par des années de négligence ou d'hostilité plus ou moins larvée, est toujours en souffrance, contrairement aux textes nationaux parlant de « développement », de « suivi » et de « cohérence ». Voir le document CREO établi suite au groupe de travail de février 2019, en ligne sur notre site à l'adresse <http://www.felco-creo.org/24-02-19-compte-rendu-creo-lengadoc-du-groupe-de-travail-occitan-rectorat-21-02-19/>.

Nous détaillons ci-après (§ 3.3) les problèmes, essentiellement concentrés dans le second degré, et au suivi avec le 1^{er} degré .

1.4- Une collaboration du CREO avec les services de l'ONISEP

Une brochure et un site ont été élaborés en 2011.

Ils sont actuellement en cours de remise à jour, grâce à un partenariat entre l'ONISEP, l'OPLO (office public de la langue occitane) et le CREO. La publication est éminente. Nous souhaiterions que le CD 34 s'associe à ce travail, par exemple en relayant l'information dans ses propres canaux.

2- Une reconnaissance au niveau national

2.1- Une convention État / Régions / OPLO

Un fait nouveau : la signature, le 26 janvier dernier de la convention cadre entre le Ministère de l'Éducation Nationale, les deux Régions « Nouvelle Aquitaine » et « Occitanie » et l'OPLO (Office public de la langue occitane) à Toulouse

2.1.1- Il s'agit d'une convention-cadre engageant l'Etat et les deux Régions

- Des conventions additionnelles devront décliner au niveau de chaque académie l'application qui sera faite du texte-cadre, notamment en matière d'objectifs chiffrés
- Des conventions additionnelles pourront aussi être signées par les autres collectivités territoriales (départements et métropoles). L'OPLO (Office Public de la Langue Occitane) sollicitera ces collectivités.

2.1.2- Cette convention est le premier acte fort dû notamment au travail de l'OPLO

L'Office public de la langue occitane (OPLO) a été créé en 2016 dont la présidente est Mme Charline Claveau-Abadie (Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine), le 1^{er} vice-président : M. Patric Roux (Conseiller Régional Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée), la 2^{ème} vice-présidente : Mme Hélène Bernard, rectrice de l'académie de Toulouse.

Malheureusement, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la convention, dénoncée en 2017 par la Région, et en cours de réécriture cohérente entre les académies dépendant de l'OPLO, n'est toujours pas signée par le rectorat de Montpellier.

3– Au niveau du département de l'Hérault : état des lieux

3.1- Premier degré

Dans l'Hérault, le nombre d'élèves (enseignement public et privé) qui suivent un enseignement en occitan ne cesse d'augmenter, avec comme support le Projet académique occitan :

- 2011 : 2154 élèves
- 2012 : 2399 élèves
- 2013 : 2957 élèves
- 2014 : 4501 élèves
- 2015 : 5034 élèves
- 2016 : 6051 élèves
- 2017 : 4120 élèves
- 2018 : 4269 élèves
- 2019 : 4500 élèves (prévisions)

Les possibilités de développement de l'enseignement de la langue et de la culture occitane sont toujours importantes, vu le nombre d'écoles dans l'Hérault.

On compte 29 postes fléchés dont **18 en cursus bilingue** (en gras) :

- 2 postes à Sérignan élémentaire

- 1 poste à l'école Langevin Wallon de Bédarieux Maternelle
- 1 poste l'école de Cruzy élémentaire
- **2 postes à l'école Francis Garnier de Montpellier maternelle**
- **3 postes à l'école Marie de Sévigné de Montpellier élémentaire**
- 3 postes à l'école Olympe de Gouges de Montpellier maternelle
- 1 poste à l'école Jules Simon de Montpellier élémentaire
- **2 postes à l'école maternelle de Mireval**
- **3 postes à l'école élémentaire de Mireval**
- **1 poste à l'école maternelle Jacques Prévert de Clermont l'Hérault**
- **3 postes à l'école élémentaire Jean Rostand de Clermont l'Hérault**
- **4 postes à l'école primaire Mandela de Béziers (pour 5 classes)**
- 1 poste à l'école maternelle de Villeneuve les Béziers,
- 1 poste à l'école Sévigné de Béziers
- 1 poste à l'école primaire d'Olonzac

Récapitulatif des effectifs et des classes

Année 2019-2020	4000 élèves inscrits / 500 élèves en Calandretas (prévisions)
Année 2018-2019	3941 élèves inscrits / 327 élèves en Calandretas
Année 2017-2018	3723 élèves inscrits / 397 élèves en Calandretas
Année 2016-2017	5524 élèves inscrits/ 512 élèves en Calandretas
Année 2015-2016	4516 élèves inscrits / 518 élèves en Calandretas
Année 2014-2015	4095 élèves / 423 élèves en Calandretas

Tableau des effectifs en premier degré école publique

Années	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2017-2018	2018-2019
maternelle	1148	1587	1968	2704	2050	1564
élémentaire	1563	1330	1648	2820	1673	2377
Total	2711	2917	3616	5524	3723	3941

ENSEIGNEMENT BILINGUE A PARITE HORAIRE

maternelle	85	84	110	139	144	175
primaire	151	128	111	223	253	273
Total	236	212	221	362	397	448

3.2- Dans le second degré : tableau récapitulatif pour l'Hérault

Le tableau qui suit, qui récapitule le nombre d'établissements offrant un enseignement de l'occitan donnera une idée de la dégradation de la situation.

De 11 lycées en 2003, nous sommes passés à 4 (3 seulement à la rentrée 2020 !), alors même que de nouveaux établissements ont été construits.

De 28 collèges, nous sommes passés à 17.

Evolution nbre d'établissements dans l'Hérault			
Année	collège	lycée	Recteur
Rentrée 2003	28	-	
Rentrée 2004	29	-	
Rentrée 2005	28	11	
Rentrée 2006	31	12	
Rentrée 2007	29	11	C. Nique
Rentrée 2008	28	11	
Rentrée 2009	-	-	
Rentrée 2010	29	-	C. Philip
Rentrée 2011	28	11	
Rentrée 2012	-	-	
Rentrée 2013	-	-	
Rentrée 2014	23	10	A. Le Pellec
Rentrée 2015	22	8	
Rentrée 2016	20	7	
Rentrée 2017	19	7	
Rentrée 2018	18	5	B. Gille
Rentrée 2019	17	4 (dont une fermeture annoncée à Clermont l'Hérault)	

Xxx bilangue 1

Xxx bilingue 1

Enquête HERAULT 2019				
	Etablissement			
1	Mèze ; clg.		80 76	1
2	Loupian ; clg		70 61	
3	Bédarieux ; Clg F. Fabre		13 ?	2
4	Lodève ; clg. J. Vallot		80 72	3
5	Montpellier ; clg C. Royer		45 40	4
6	Villeneuve les Mag ; clg Salins		36 35	5
7	Servian ; clg		68 85	6
8	Murviel les Béziers ; clg		10 16	
9	Cazouls les béziers ; clg		26 16	
10	Béziers, clg la Dullague		27 27	7
11	Béziers, clg L. Aubrac		29 21	
12	Montpellier ; lyc. Clémenceau		37 34	8
13	Montpellier ; clg Clémenceau		18 15	
14	Lunel ; Clg Ambrussum		39 46	9
15	Clermont l'H ; clg Salagou		75 60	10
16	Clermont l'H ; lyc. R. Gosse		13 1	
17	Clapiers ; clg		16 14	11
18	Béziers ; lyc. Henri IV		10 11	12
19	Pézenas, lyc. J. Moulin		9 7	13
20	Pézenas, clg J. Béne		41 55	
21	Montpellier ; clg Joffre		25 29	14
2	Pézenas Ste Marthe		21	1
3	Calandreta L. Cordes		161	2
17 clg		14 profs 13 certifiés + 1 FSTG	738 668 élèves	
4 lyc.		4 profs certifiés	74 53 élèves	
			40 BTS	
21 établissements publics		14 profs (13 certifiés et 1 FSTG)	812 721 Élèves	
2 établissements privés			+ 40 BTS	

Bédarieux, Clg F. Fabre ; Béziers, clg L. Aubrac ; Béziers, clg la Dullague ; Cazouls les béziers, clg J. Ferry ; Clapiers, clg F. Mitterrand ; Clermont l'Hérault, clg Salagou-bilingue ; Gignac, clg lou trentanel ; Lodève, clg. J. Vallot ; Loupian, clg O.de Gouges ; Lunel, clg Ambrussum ; Mèze, clg J. Jaurès ; Montpellier, clg Clémenceau ; Montpellier, clg Joffre ; Montpellier, clg C. Royer ; Murviel les Béziers, clg Le Cèdre ; Pézenas, clg J. Béne ; Servian, clg A. Crouzet ; Villeneuve les Maguelone, clg des Salins-bilingue ; Béziers, lyc. Henri IV, Clermont l'Hérault, lyc. R. Gosse ; Lodève, Lyc. J. Vallot ; Montpellier, lyc. Clémenceau ; Pézenas, lyc. J. Moulin

XXXXXXXXXXXXxxx données 2018

XXXXXXXXXXXX données 2019 enseignant

XXXXXXXXXXXX données 2019 administration (pas de réponse de l'enseignant)

16 professeurs certifiés d’occitan et 1 stagiaire sont en poste dans le département. Plusieurs professeurs enseignent en lycée et en collège. Presque tous sont affectés sur plusieurs établissements.

Un des problèmes principaux est celui du suivi et de la cohérence des enseignements entre premier et second degré, dans l’Hérault comme dans l’ensemble de l’académie.

L’exemple du suivi et de la cohérence du bilinguisme est symptomatique de ce qu’il faut bien appeler une négligence grave : alors qu’il existe dans le département **7 écoles bilingues** (Francis Garnier et Sévigné Montpellier, maternelle et élémentaire Mireval, Prévert et Rostand à Clermont l’Hérault, Mandela à Béziers), il n’existe **qu’un seul collège** (Villeneuve-lès-Maguelonne), après fermeture de la section bilingue au collège J. Vallot de Clermont-l’Hérault, qui puisse assurer le suivi.

Nous pouvons ajouter que la volonté de certains inspecteurs serait de supprimer les postes fléchés en raison de l’absence de l’enseignement de l’occitan dans le collège de rattachement. Alors que la mise en place d’un cursus bilingue débute à la maternelle avec l’engagement des parents, et qu’il convient d’assurer la continuité pédagogique sur les cycles suivants, le département peut soutenir cette démarche de parcours linguistique en accompagnant la formation des professeurs de collège souhaitant apprendre la langue.

3.3- Le second degré : une situation sinistrée

Force est de constater qu’au niveau académique l’enseignement public, mis à mal par des années de négligence ou d’hostilité plus ou moins larvée, est toujours en souffrance, contrairement aux textes nationaux parlant de « développement », de « suivi » et de « cohérence ». Voir le document CREO établi suite au groupe de travail de février 2019.

Après celle des collèges, la réforme des lycées est fatale à l’enseignement du second degré :

- Baisse des effectifs d’élèves
- Baisse du nombre d’établissements proposant l’enseignement de l’occitan

dans le contexte d’une diminution très grave de la ressource humaine : de 56 enseignants à 37, dont part des services est affectée à l’enseignement dit « de valence », ce qui entraîne une perte sèche non compensée pour l’enseignement de l’occitan. Des collègues ont démissionné à cause de condition de travail difficiles et du manque de soutien de leur administration de tutelle, d’autres demandent un changement de discipline. À l’heure actuelle, il ne reste en moyenne qu’un lycée par département proposant un enseignement de l’occitan. Dans l’Hérault, il n’en reste que 4 (Henri IV Béziers, Lodève, Clémenceau Montpellier, Pézenas), en contradiction totale avec l’augmentation démographique et les constructions de nouveaux établissements. La construction du lycée Calandreta a sanctionné, de fait, une concurrence avec le service public, puisqu’il a été la raison principale de la suppression de l’option occitan au lycée Frédéric-Bazille, qui accueillait par convention les élèves du collège Calandreta.

4- Demandes du CREO au conseil départemental de l'Hérault.

Le CREO souhaite un investissement fort et public en faveur de l'enseignement de l'occitan dans les établissements de l'éducation nationale, c'est-à-dire :

4.1- - Une aide financière

4.1.1- au niveau du CREO, une demande modeste

La demande de subvention du CREO, qui est de l'ordre de 1000 euros, reçoit chaque année une réponse positive de l'ordre de 800 euros. Cette somme modeste est cependant indispensable à notre fonctionnement et à la mise en œuvre de nos projets. Nous souhaiterions toutefois qu'elle soit réévaluée.

4.1.2- l'aide à Zo Petaçon

Le conseil d'administration remercie le président Mesquida d'avoir à nouveau montré son soutien en attribuant une subvention de 1000 € en 2019.

Parallèlement, l'association sollicite le prêt du gymnase de Bédarieux où se déroulera le rassemblement départemental, le mardi 9 juin 2020 ; Cette journée, qui rassemble 2000 élèves du département, clôture le projet académique.

Si les demandes de l'enseignement public aux collectivités territoriales ne sont pas prioritairement des demandes de financement, il n'en reste pas moins que leur participation régulière à la mise en œuvre des projets pédagogiques est à la fois modeste (relativement à l'ensemble de leur budget et à la part consacrée à l'occitan) et indispensable.¹

4.2- Un investissement officiel dans les instances prévues par les textes, telles que le CALR.

Cet investissement serait l'occasion, pour le département, de peser auprès du rectorat pour une politique en faveur de l'enseignement public de l'occitan. C'est ce que font les conseils départementaux de l'Académie de Toulouse, de même que le Conseil Départemental des PO pour notre académie. Et nous constatons que la parole de ces collectivités est très écoutée par l'administration rectorale

4.3- Un engagement par rapport à la cohérence des cursus d'enseignement de l'occitan

4.3.1- continuité des cursus du premier au second degré

Dans ce cadre, le conseil départemental pourrait travailler notamment, en cohérence avec les textes (notamment loi d'orientation pour l'école, dite « loi Peillon ») en veillant notamment que les écoles

¹ Subventions accordées à *Zo Petaçon* par le CD 34 : 3100 € jusqu'en 2013 ; 2400 € en 2015 et 2014, rien en 2016 sur un budget de 82000 € en 2015 et 77 900 € en 2016. À noter : *Zo Petaçon* a aidé les écoles, collèges et lycées de l'Hérault à la hauteur de 15 800 € en 2016 et il les aidera en 2017 à hauteur de 19 000 euros.

bilingues publiques aient une suite dans les collèges du secteur. Il n'est pas exclu que ce suivi puisse se faire en collaboration avec le réseau des Calandretas, comme c'est le cas dans plusieurs villes de l'Académie (Carcassonne notamment) où l'addition des effectifs d'une Calandreta et d'une école publique bilingue permet d'alimenter le collège de secteur.

Deux ans et demi après notre premier échange fructueux avec Monsieur Calvat, nous insistons pour que le Conseil Départemental exerce toute sa vigilance dans ses domaines de compétences que sont les collèges et donc le suivi avec le premier degré. On ne peut accepter la situation sinistrée du second degré dont dépend la formation universitaire et donc le vivier de maîtres disponibles tant pour l'enseignement public que pour les Calandretas. On ne peut accepter les situations de souffrance de nombreux collègues, qui sont celles dont parle actuellement une actualité douloureuse, mais qui sont dues, en plus, au sentiment ressenti de négligence institutionnelle par rapport à un enseignement qu'ils ont choisi avec passion. On ne peut accepter le surcroît de fatigue dû aux services de plus en plus éclatés ou à l'obligation de sacrifier leur principale discipline pour se consacrer, parfois majoritairement, à leur « valence ». On ne peut accepter les démissions non compensées, les congés maladie pour burn-out.

4.3.2- aide particulière au démarrage des cursus bilingues dans les écoles publiques et au développement de ces sites

Ceux-ci existent dans des écoles du département parfois depuis de nombreuses années. Les cursus bilingues font partie intégrante de la vie des écoles publiques : leur survie est parfois difficile, et leur reconnaissance rencontre de nombreux obstacles.

4.4- Une aide à la promotion publique de la culture occitane

Ceci suppose une place plus importante faite à la langue dans tous les canaux d'expression du département et dans sa parole publique.

La langue et la culture occitanes font partie intégrante de la culture (sans adjectif). Son oubli fréquent dans la parole publique, sa marginalisation dans les esprits relèvent d'un processus trop connu de « folklorisation » que nous estimons largement dépassé et provincial. L'enseignement de l'occitan prend plusieurs formes, et l'école publique le reconnaît au niveau national depuis longtemps.

Nous attendons d'une instance responsable comme le Conseil Départemental qu'elle œuvre à la prise de conscience de cela, qu'elle informe de manière citoyenne sur la langue occitane et son enseignement. Divers supports ont été mis en place à divers niveaux (spots publicitaires, plaquettes ciblées sur l'enseignement de l'occitan, son intérêt, ses modalités...). Le CREO propose son expertise pour aider à définir les contenus et les formes d'une telle action.

4.5- Réflexion sur un conventionnement avec l'Education Nationale

Le Conseil départemental sera approché par l'Office public de la langue occitane pour la signature éventuelle d'une convention additionnelle à la convention cadre signée le 26 janvier à Toulouse par la Ministre elle-même (voir <http://disciplines.ac-montpellier.fr/occitan/actualite-actualitat/convention-cadre-signee-le-26-janvier-2017>). Le CREO souhaite vivement qu'à l'instar de nombreux conseils départementaux des académies voisines (voir annexe), le CD 34 s'engage dans une réflexion à ce sujet.

Une telle démarche permettrait par ailleurs de réfléchir à la cohérence d'une politique en matière d'enseignement de l'occitan, dans le respect des prérogatives des divers acteurs - collectivités territoriales et Ministère de l'Education Nationale.

5- Annexes

5.1- Les actions de Zo Petaçon en 2019

ZO PETACON : Une manière inédite de fonctionner, une association loi 1901 au service des élèves pour une pédagogie de projets.

Notre association a comme chaque année depuis bientôt trente ans mis en place, **le projet académique occitan**, un projet en accord avec les textes officiels et avec le cadre européen de référence des langues.

Cette ambitieuse pédagogie de projets fonctionne grâce aux conseillers pédagogiques départementaux du premier degré et aux professeurs volontaires délégués départementaux du second degré.

Véritable institution, cet évènement est maintenant attendu par les professeurs, les élèves mais aussi les parents, ce qui montre bien là sa réussite.

Il obtient depuis deux ans un écho particulier grâce au CD d'accompagnement qui permet de diffuser dans plus de **15 000 familles**, les chansons d'accompagnement enregistrées par des artistes professionnels.

Soucieux de répondre aux exigences ministérielles et académiques, nous proposons depuis deux ans de nouvelles actions **dans le cadre de la liaison CM2- 6^e**, permettant aux élèves de travailler ensemble sur un projet linguistique et culturel (« Una jornada al musèu Fabre », « A la rencontre de deux artistes occitans : BODON, SOULAGES »...).

Dans le cadre du projet second degré, plutôt que de proposer un spectacle comme c'était le cas auparavant, nous avons choisi la mise en œuvre d'**ateliers de création** en musique, radio, court métrage, art visuel qui associent, bien sûr, des artistes et créateurs...

Ces ateliers obtiennent un réel succès et les productions des élèves sont de grande qualité.

Partout où sont mis en place régulièrement des ateliers, les effectifs croissent, parfois même de manière importante.

I) Dans le premier degré

- ▶ 15000 livrets et accompagnements pédagogiques du projet ont été distribués
- ▶ 4 rassemblements départementaux ont été organisés pour plus 11000 élèves (Hérault, Gard, Lozère, Aude)

II) Dans le second degré

a) L'aide aux voyages ou sorties scolaires

Dix-huit voyages ou sorties ont été organisés en 2019 sur la thématique du projet.

b) Les ateliers de création

En 2019, nous avons financé 10 ateliers de création.

- Ateliers Rap
- Ateliers Slam
- Atelier réalisation de courts-métrages
- Ateliers contes

- Ateliers initiation aux chants polyphoniques
- Ateliers Poésie et art du visuel
- Atelier carnaval

c) Liaison CM2-6^e

Quatre opérations ont été réalisées cette année permettant aux élèves de CM2 de connaître le professeur d'Occitan de sixième, le collègue de secteur et les camarades Occitanistes.

Un bilan 2018-2019

Cette année plus de 14000 élèves auront bénéficié d'animations pédagogiques en occitan grâce à l'association « ZO PETACON ». Les nouvelles actions proposées ont connu un réel succès nous invitant à les reproduire à une plus grande échelle.

Les nouveaux projets sont lancés pour 2020, nous travaillerons en premier degré comme en second degré, en cohérence avec les textes officiels, sur le thème : « Messatges ».

5.2- Quelques exemples d'investissement des départements en faveur des langues régionales².

NB : éléments 2017, à réactualiser : depuis lors, d'autres collectivités ont mis en place des actions spécifiques

- **Présence d'un élu chargé de mission langues régionales**

Départements : 64, 24, 47

- **Existence d'un poste ou d'un service dédié**

Départements : 24, 31, 32, 64, 65, 81, 40.

- **Présence de la langue dans les publications officielles, dans les transports, sur le site officiel, dans les plaquettes touristiques**

Départements : 24, 64, 81, 24, 32

- **Existence de plaquettes à destination du public sur la langue et la culture occitanes et sur l'intérêt de l'enseignement de la langue, du bilinguisme à la sensibilisation**

Départements 64, 81, 32.

- **Financement d'interventions dans les écoles - Aide à des projets pédagogiques**

Départements : 12, 32, 40, 81, 65, 82.

- **Signatures de conventions département / éducation nationale pour l'enseignement de l'occitan**

Départements : 32, 64, 81, 65, 82, 12, 33, 24, 47.

Quelques liens :

² Nous avons commencé une enquête fin janvier auprès de nos correspondants des autres régions occitanes et des autres territoires linguistiques. Nous avons collecté une énorme documentation qui reste à traiter. Nous ne donnons ici que quelques exemples, sans prétention statistique.

Gers : <http://www.gers.fr/index.php?tg=oml&file=culture.html&cat=49&souscat=54&art=151>).

Lot-et-Garonne : <http://www.lotetgaronne.fr/fr/le-lot-et-garonne/identite-et-acces/la-langue-doc.html> et http://www.47actus.fr/ca-bouge_37/occitan_37

Tarn : <http://www.tarn.fr/fr/culture-sport-loisirs/langue-culture-occitanes/Pages/default.aspx> et <http://occitan.tourisme-tarn.com/>

Dordogne :

https://www.dordogne.fr/servir_les_citoyens/culture_&_sport/perigord_occitan/aprener_l%E2%80%99occitan/1154

Et chez nos voisins de autres langues de France ?

Un exemple... exemplaire : la politique linguistique au Pays Basque - situation au 31 décembre 2016:

- 8 des 10 EPCI du territoire Pays basque sont engagés dans la mise en œuvre d'une politique linguistique (8.5 ETP – équivalent temps plein - au total) :

- 3 communes (Bayonne, Biarritz, Hendaye), engagées dans la mise en œuvre d'une politique linguistique (4 ETP au total):

Toutes les communautés de communes du Pays basque ont fusionné au sein d'un unique EPCI le 1er janvier 2017. Les 8.5 ETP ont donc été automatiquement transférés au sein de la nouvelle communauté d'agglomération Pays Basque.

Pour finir, l'OPLB regroupe **14,5 ETP à ce jour** (1 directrice, 2 assistante administrative, 11.5 chargés de mission)

- Un kit envoyé par courrier à l'ensemble des parents de nouveaux nés (Pack 1) et des parents d'enfants en âge de rentrer à l'école (Pack 2) pour les sensibiliser à la transmission de langue basque (dispositif déployé depuis 2012 dans les communautés de communes Sud Pays Basque, Pays de Hasparren, Errobi, Soule, Oztibarre, Amikuze, Garazi-Baigorri),
- Des lexiques distribués gratuitement via les techniciens-développeurs de langue basque.

Mais on pourrait aussi examiner avec profit les dispositifs en œuvre en Corse (http://www.corse.fr/linguacorsa/Accolta_r8.html), en Alsace, en Bretagne.